

"Séparatismes": les écoles hors contrat et l'instruction à domicile dans le viseur

Paris, 2 oct. 2020 (AFP) -

Un contrôle plus strict des écoles privées hors contrat et de l'instruction à domicile doivent faire partie du plan d'actions présenté vendredi par le Président Emmanuel Macron, dans le but d'assurer "l'école pour tous".

- Qu'est-ce qu'une école privée hors contrat et combien d'élèves comptent-elles? La loi Falloux de 1850 a instauré la liberté de choix de l'enseignement en France. Les écoles hors contrat ne reçoivent aucun argent public, leurs professeurs n'ont pas d'obligation de diplôme et si elles peuvent s'affranchir des programmes (contrairement aux écoles privées sous contrat), elles restent soumises à des inspections de l'Éducation nationale.

En France, "on compte à ce jour 85.000 élèves d'écoles privées hors contrat (50.000 dans le premier degré et 35.000 dans le second), contre 74.000 en 2017", selon le ministère de l'Éducation nationale.

"Elles se répartissent à égalité : un tiers en pédagogie alternatives type Montessori, un tiers laïques et un tiers confessionnelles".

Le ministère explique toutefois noter "pour la première fois depuis 4 ans, un ralentissement de l'augmentation des effectifs dans ces écoles, notamment dans le premier degré où une progression significative avait été notée ces dernières années. Par exemple, en 2017, on constatait une hausse de 28%, +26% en 2018 contre +15% à la rentrée 2019".

- Comment ces écoles étaient encadrées jusqu'ici? Depuis trois ans, la loi Gatel et la loi sur l'école de la confiance ont permis d'avoir un meilleur contrôle sur les ouvertures d'écoles hors contrat et l'instruction à domicile. La proposition de loi qui a renforcé en 2018 l'encadrement des écoles libres hors contrat était destinée à prévenir, notamment, les risques de radicalisation.

"La loi contre le séparatisme va nous permettre d'améliorer l'arsenal juridique. Le but est de répondre aux pressions qui portent atteinte aux valeurs de la République et de protéger les enfants de tout embrigadement", a récemment déclaré le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer.

"Aujourd'hui, nous pouvons contrôler les sources de financement d'une école hors contrat au moment de son ouverture, mais pas assez ensuite. Par ailleurs, la fermeture d'un établissement qui viole manifestement les règles de la République est un processus encore trop difficile et trop lourd", a-t-il jugé.

- Qu'est ce qui empêche de les fermer aujourd'hui? Selon le ministère de l'Éducation, "plus la collaboration entre les différents services de l'État (préfecture, rectorat), est effective et fine, plus on est en capacité de fermer un établissement".

Une des hypothèses de travail du ministère pour accélérer le processus de fermeture de ces écoles est "une fermeture administrative qui pourrait être exécutée plus rapidement".

Une procédure judiciaire "peut durer plusieurs années". Ainsi, le ministère évoque comme piste "cette rapidité d'exécution, au bénéfice des élèves, pour les mettre à l'abri dans des structures publiques le temps de la décision judiciaire".

Le but affiché du gouvernement est de d'"assurer l'école pour tous".

- Combien d'écoles de ce type ont fermé récemment? Depuis 2018, six établissements ont fermé : trois écoles hors contrat et trois écoles clandestines.

L'une d'entre elles, fermée en Seine-Saint-Denis la semaine dernière, comptait "70 enfants âgés de 3 à 10 ans, regroupés de manière non-déclarée dans des bâtiments limite insalubres, absolument pas sécurisés, sans récréation, avec uniquement de l'enseignement religieux, avec des mères voilées en burqa, pour des enfants qui étaient censés être en instruction à domicile", a donné en exemple l'Elysée.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation compte "une dizaine d'établissements, pas uniquement des établissements musulmans, sous surveillance et cinq d'entre eux font l'objet de signalement auprès du Procureur de la République".

- Combien d'élèves sont en instruction à domicile? On totalise "50.000 élèves en instruction à domicile à la rentrée



PAYS :France
SURFACE :102 %
PERIODICITE :Quotidien



► 2 octobre 2020 - Edition Fil Gen

2020, contre 41.000 en 2019 et 35.000 en 2018", selon la rue de Grenelle. Des chiffres "croissants mais qui sont globalement faibles car ils représentent moins de 0,5% du total des élèves en France", selon cette source. Depuis l'instauration de l'obligation de scolarisation dès l'âge de trois ans en 2019, "il y a eu un renforcement des inspections à domicile", ainsi qu'un "renforcement du nombre d'inspecteurs et de formations".
asm/ito/pga/ao

Afp le 02 oct. 20 à 04 01.